

25 mai 2004

04.146

Interpellation Christian Blandenier**Paquet fiscal – Comment informer objectivement l'électeur?**

Nous avons encore tous en mémoire le débat au Grand Conseil, en février dernier, en relation avec les interpellations des groupes radical et libéral-PPN 04.119, du 24 février 2004, "Violation caractérisée de la séparation des pouvoirs", et Pierre Castella 04.335, du 24 février 2004, "Votations: où est la cohérence", concernant le contenu du *Vot'info* distribué avant la votation du 18 mars 2004.

Les interpellateurs reprochaient alors au Conseil d'Etat de ne pas avoir assez mis en exergue la position du Grand Conseil dans les textes d'information remis aux électeurs.

Le Conseil d'Etat a répondu qu'il veillait à donner une publicité objective suffisante, en précisant que le Conseil d'Etat ne manquerait toutefois pas de s'exprimer chaque fois qu'il en aurait l'occasion pour donner son avis.

Le 16 mai 2004, le peuple a dû se prononcer notamment sur un objet qui divisait le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Rappelons que notre Conseil avait refusé de soutenir le référendum cantonal contre le paquet fiscal. Or, de manière objective (?), le site Internet officiel de l'Etat sur lequel les détails du scrutin sont rappelés contenait deux liens en relation avec le paquet fiscal: un renvoi au site officiel des opposants et un autre au communiqué de presse du gouvernement exhortant le peuple à voter non.

Qu'a fait le gouvernement de l'avis du Grand Conseil?

Cosignataire: Ph. Bauer.